

## ADDITIF n° 1/18 au règlement Twin'cup 2018

### Fiche technique complémentaire à la fiche d'homologation 001 à présenter lors du contrôle technique préliminaire

Toutes les pièces moteur devront provenir de pièces d'origine Renault  
Les pièces mobiles sont d'origine et sans aucun retrait de matière.

#### **1/18.1 Bloc cylindres** marqué clairement d'origine de la série 700

hauteur mini = 200 mm

retrait du piston : 1,5 mm +/- 0,15 mm

#### **1/18.2 Culasse et couvre culasse**

rectification de la culasse autorisée hauteur mini : 136,75 mm

culasse avec système de déphasage interdite

couvre culasse à 2 (deux) trous

#### **1/18.3 Distribution, soupapes et arbre à cames**

Calage de la distribution standard avec outil Renault`

Arbre à cames admission : levée maximum=4,62 mm

échappement : levée maxi. = 4,06 mm

Levée maxi de soupapes admission : 9,22 mm

échappement : 8,07 mm

Siège de soupapes : diam. intérieur adm : 28,8 mm maxi

éch : 23,40 mm maxi 23,75

Portée de soupape sur le siège adm. : 1,3 mm mini

éch. : 1,4 mm mini

